Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 026-212602874-20251028-20250802-DE

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons **Commune de Roynac**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC**			
Date de convocation : 21 octobre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre à vingt heures trente, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire.			
Convocation affichée le : 21 octobre 2025	**Membres**	**Présent**	**Absent**	**Donne pouvoir à**
Nombre de conseillers :	ARNAVON Valérie	X		
En exercice : 10	LEBORNE Bernard	X		
Quorum : 6	CROZIER Claudine	X		
Présents : 8	COUTELIER Richard		X	
Représentés : 1	EHRHARD Philippe		X	Mme CROZIER
Votants 9	GALLAS Michel	X		
Secrétaire de séance :	GAYET Emmanuel	X		
Emmanuel GAYET	LLABRES Pierre-Alexandre	X		
	MORETTO Alfred	X		
	VERNET Emilie	X		

2025	-08	-02	Budget Multi-services – DM N°1

Mme le Maire rappelle que la cession du fonds de commerce de « La petite Auberge » a été actée le 22 octobre 2025. La société KASSENE & CO jusqu'alors propriétaire du dit fonds de commerce a quitté les locaux. Le propriétaire de la société KASSENE & CO étant parti à l'étranger, il n'a pas été possible de réaliser un état des lieux de sortie. Toutefois, Mme le Maire explique, qu'au départ de la société, elle a pu constater un mauvais entretien des bâtiments et du matériel, qui entraîne des frais pour la commune :

- Peintures : 4 944.65 € (HT),
- Nettoyage et dégraissage de la hotte : 400 € (HT),
- Achat d'un four : 4 058 € (HT).

Mme le Maire propose au conseil municipal de ne pas rembourser la caution de 1 000 € (HT) à la société KASSENE & CO afin de couvrir une partie des frais engagés par la commune.

Mme le Maire explique que pour inscrire ces différentes dépenses, le Conseil municipal doit voter une délibération budgétaire modificative.

Mme le Maire propose la décision suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
60631	F. d'entretien	-2 000,00	75888	Autres produits	1 000,00
60632	F. petit équipement	-1 000,00			
023.	Virement à l'Investissement	4 000,00			
	Total	**1 000,00**		**Total**	**1 000,00**

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
165	Dépôts et cautions reçus	500,00	165	Dépôts et cautions reçus	500,00
2188	Autres immobilisations	4 000,00	021.	Virement du Fonctionnement	4 000,00
	Total	**4 500,00**		**Total**	**4 500,00**

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025
ID : 026-212602874-20251028-20250802-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE NE PAS REMBOURSER** la caution de 1 000 € (HT) à la société KASSENE & CO,
- **D'ADOPTER** la décision budgétaire modificative telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget du Multi-services 2025,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Valérie ARNAVON

MAIRIE DE ROYNAC
26450 DROME